



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 49060

Texte de la question

M. Léonce Deprez souligne auprès de M. le ministre de l'éducation nationale l'intérêt des propositions du syndicat des enseignants (FEN - UNSA), qui propose de relever « le nouveau défi démocratique à trois conditions expresses : que ses modes de fonctionnement et d'organisation soient réformés, que les enseignants soient reconnus et que leur professionnalisme soit renforcé, que les écoles, les établissements et les enseignants bénéficient, dans l'exercice de leurs missions, du soutien plein et entier de la société », et, considérant, comme le syndicat des enseignants, que « refuser l'indispensable réforme de l'école, c'est prendre le risque d'une rupture avec l'opinion et d'une implosion du service public d'éducation », il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver, notamment dans le dossier « Agir pour ne pas subir », à la proposition tendant à doter les enseignants d'outils professionnels efficaces, notamment par la création et la mise à la disposition des enseignants, à chaque niveau et dans chaque discipline, de banques d'exercices, de contrôles, pour l'évaluation des élèves.

Texte de la réponse

L'évaluation des élèves en CE2 et en 6e existe depuis maintenant une dizaine d'années. Cette procédure est appréciée des maîtres qui ont pris l'habitude d'utiliser les résultats pour mieux connaître les points forts et faibles d'un élève comme d'une classe. Dès cette année, au cours élémentaire 2e année, pour renforcer l'efficacité du dispositif, les inspecteurs de l'éducation nationale et les conseillers pédagogiques animeront des travaux d'analyse des réussites et des difficultés des élèves à partir des évaluations. Ils aideront les maîtres à mettre en place des dispositifs d'aide individualisée ou en groupes restreints. En cours d'année, ils mettront en place des groupes de travail chargés de concevoir des exercices de remédiation qui seront collectés nationalement, améliorés si nécessaire et très largement diffusés. Par ailleurs, durant l'année scolaire 2000-2001, des formes nouvelles d'évaluation seront proposées aux équipes pédagogiques ; un repérage systématique des compétences installées, des difficultés ou des retards sera effectué en grande section de maternelle et au cours préparatoire, et des dispositifs d'aide et de remédiation seront mis en place. Cette volonté se traduira notamment par la diffusion sur Internet d'exercices destinés à apprécier le niveau de maîtrise d'une compétence, à déceler une difficulté ou un progrès dans plusieurs domaines. Des exercices de remédiation, destinés à aider les élèves à franchir les obstacles, seront ensuite proposés, notamment à partir de travaux réalisés par les enseignants eux-mêmes, les conseillers pédagogiques et les équipes d'inspection. Il existe déjà un ensemble de documents diffusés par le ministère de l'éducation nationale (par la voie de brochures et d'une mise en ligne télématique et informatique) intitulés « outils d'aide à l'évaluation des élèves » et qui proposent des banques d'exercices de contrôle.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49060

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4242

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6061